



La période d'essai pour les artisans au Centre artisanal pour la Déficience Intellectuelle de l'Outaouais (C.A.D.O.)

La période d'essai permet à CADO d'évaluer les aptitudes de l'artisan dans son nouvel environnement, notamment en regard de son autonomie, son comportement et de définir si les fonctions occupées lui conviennent.

Au terme de la période d'essai et après évaluation, l'artisan, sa travailleuse sociale et ou sa famille, seront rencontrés pour connaître les résultats.

La durée de la période d'essai

4 semaines.

La période d'essai peut être interrompue

Pendant la période d'essai, le CADO et/ou l'artisan peuvent interrompent la période d'essai, sans qu'il soit besoin de motiver cette rupture. Ce faisant il sera impossible pour l'artisan d'intégrer le CADO.

Lu et signé à Gatineau le _____

Par : (lettre moulé) _____